

## **Procès verbal**

Le jeudi 12 mars 2026 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 05 mars 2026, s'est réunie sous la présidence de Chantal SIMONNET.

Secrétaire de la séance : Véronique MOREIRA

**Présents** : Chantal SIMONNET, Michael DELANCE, Stéphane MEUNIER, Véronique MOREIRA, Pascaline TOURAINE, Gérard PACCAUD, Martine DUPONT, Patrick MONIN, Xavier FEIX

**Représentés** : Pierre-Olivier BARBET représenté par Martine DUPONT, Emilie MASSON représentée par Chantal SIMONNET, Raymond BACONNET représenté par Patrick MONIN

**Absents et excusés** :

### **Ordre du jour** :

\* Vote Compte Financier Unique Commune - Assainissement

\* Affectation des résultats 2025 - Commune - Assainissement

\* Questions Diverses

### **Délibérations du conseil** :

#### **Convention de mise à disposition du camion nacelle au titre de l'année 2026 (N° DE\_2026\_010)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que la Communauté de Communes Terres de Bresse a procédé à l'acquisition d'un camion nacelle afin qu'il soit mis à disposition de l'ensemble des communes de son territoire.

Il convient de renouveler la convention pour l'année 2026.

Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,

AUTORISE Madame le Maire à signer la convention de mise à disposition du camion nacelle au titre de l'année 2026 entre la Commune de LA GENETE et la Communauté de Communes Terres de Bresse.

Pour extrait certifié conforme

**Délibération 3 en 1 du compte unique financier - EAU ET ASSAINISSEMENT LA GENETE 2025 (N° DE\_2026\_011)**

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	410 918,04	0,00	0,00	96 810,69	410 918,04	96 810,69
Opérations exercice	87 853,06	29 110,02	81 962,42	72 681,76	169 815,48	101 791,78
<b>TOTAUX</b>	<b>498 771,10</b>	<b>29 110,02</b>	<b>81 962,42</b>	<b>169 492,45</b>	<b>580 733,52</b>	<b>198 602,47</b>
Résultat de clôture	469 661,08			87 530,03	382 131,05	
Restes à réaliser					0,00	0,00
Besoin / excédent de financement total					382 131,05	
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						0,00

le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	0,00
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	0,00

Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	87 530,03
---	-----------

Le solde négatif de 382 131.05 € sera transféré à la Communauté de Communes Terres de Bresse désormais compétente en matière d'assainissement collectif

Pour extrait certifié conforme

### **Délibération 3 en 1 du compte financier unique - LA GENETE 2025 (N° DE\_2026\_012)**

Le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI\_2021\_5\_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2025;

Vu le Compte Financier Unique 2025;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00	556 860,03	190 272,17	0,00	190 272,17	556 860,03
Opérations exercice	466 906,71	597 168,83	63 741,96	217 942,53	530 648,67	815 111,36
<b>TOTAUX</b>	466 906,71	1 154 028,86	254 014,13	217 942,53	720 920,84	1 371 971,39
Résultat de clôture		687 122,15	36 071,60			651 050,55
Restes à réaliser					49 267,00	0,00
Besoin / excédent de financement total						601 783,55
Pour mémoire : Virement à la section d'investissement						80 783,00

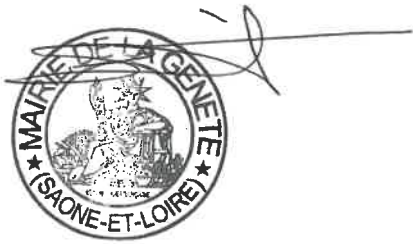
le Maire se retire et ne prend pas part au vote.

Le conseil municipal réuni et présidé par le Maire vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus, donne pouvoir à le Maire pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et décide d'affecter comme suit l'excédent de fonctionnement :

Compte 1068 (recette d'investissement)	85 338,60
Compte 002 (excédent de fonctionnement reporté)	601 783,55
Compte 001 (déficit d'investissement reporté)	36 071,60

Pour extrait certifié conforme

Chantal SIMONNET  
Président de séance



Véronique MOREIRA  
Secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, which appears to read "V. MOREIRA", is written over the name of the secretary.